



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 15 janvier 2018 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents :

M. BARRAULT Serge, Mme BEZELGA Monique, M. BOUCHET Roland, M. DESOUCHE Dominique, Mme DION Nathalie, Mme DORAT Sandrine, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme PEAUD Pascale, M. ROGEON Dany, M. TEISSIER Freddy

Procuration(s) :

Absent(s) : M. MONToux François

Excusé(s) : Mme DEBELLE Muriel

Secrétaire de séance : Mme DION Nathalie

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 19 décembre 2017.

**2018-001 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. POUR 2018
CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE AUX ATELIERS TECHNIQUES**

Monsieur le Maire rappelle le projet concernant la construction d'une annexe aux ateliers techniques estimé à 14 558,31 € H.T. (soit 17 469,97 € T.T.C)

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier de la subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à solliciter cette subvention selon le plan de financement suivant :

Subvention Etat (DETR) (30 %)	4 367,49 €
Subvention ACTIV'3 (Département) (50 %)	7 279,15 €
Autofinancement (fonds propres)	5 823,33 €
TOTAL GENERAL	17 469,97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des documents afférents à ce dossier,

2018-002 APPROBATION DE LA MODIFICATION DU D.I.C.R.I.M.

Vu la délibération n° 44/2012 du 20 novembre 2012 du Conseil Municipal approuvant le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) concernant la commune d'Aslonnes, Considérant l'élargissement de 10 à 20 km du périmètre de protection autour de la centrale nucléaire de Civaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs concernant la commune d'Aslonnes.

**2018-003 MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX NUMEROS DE RUE
ET DE LA CREATION DE LA "ROUTE D'ANDILLE"**

Vu les délibérations n° 2016-085 du 21 décembre 2016 et n° 2017-080 du 27 novembre 2017, Monsieur le Maire signale l'intérêt de créer la « route des Pierres Levées » en remplacement de la « route d'Andillé », de numérotter une maison « route des Pierres Levées » et de modifier le numéro d'une maison « rue du Goulet ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la modification des précédentes délibérations, confirme la création de la « route des Pierres Levées » en remplacement de la « route d'Andillé », de procéder au numérotage de deux maisons « route des Pierres Levées » et « rue du Goulet » de la Commune selon le tableau ci-dessous :

Parcelles cadastrales	Rue	Numérotations
AB 241 et 243	Route des Pierres Levées	7
AT 184	Rue du Goulet	15

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision,
- DIT que l'acquisition des nouvelles plaques de numérotations seront financées par la Commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- propose à l'assemblée de ne pas modifier le taux de la Taxe d'Aménagement fixée à 3,5 % depuis le 1^{er} janvier 2015, et demande que cela soit étudié pour le 1^{er} janvier 2019.
- présente l'état d'avancement de l'élaboration du P.L.U.i, et indique que la 1^{ère} réunion de secteur se tiendra le 1^{er} février 2018,
- donne lecture de la réponse de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Civraisien en Poitou concernant la participation de la commune aux frais d'utilisation des équipements sportifs de la C.C.C.P. par les élèves du collège de Gençay, et précise qu'il va prendre contact avec les services du Département.

Fait à ASLONNES, le 16 janvier 2018
Le Maire,
Roland BOUCHET

